

00001136 000002 C B 4011 5

la Présidente

REÇU Le

14 FEV. 2020

Monsieur Thierry JOREL
Maire de Fontenay Saint Pere
Place de la Mairie
78440 FONTENAY SAINT PERE

Paris, le 10 février 2020

Monsieur le Maire,

Depuis novembre dernier, et comme je m'y étais engagée, Île-de-France Mobilités a mis en place un tarif réduit pour tous les Franciliens retraités, et ce dès 62 ans, sans condition de revenus. Ils peuvent ainsi bénéficier d'une réduction de 50 % sur leur passe Navigo leur permettant de se déplacer librement, partout en Île-de-France, tout en préservant leur pouvoir d'achat.

Les enfants bénéficient de tarifs réduits, les étudiants ont le forfait imagine R, les actifs peuvent obtenir 50 % de remboursement employeur. Ce forfait Navigo Tarification Senior est donc une vraie mesure d'équité à laquelle je suis très attachée. Cela répare ainsi une injustice car en Île-de-France, les retraités qui ne bénéficient pas des forfaits Améthyste départementaux n'avaient droit à aucune réduction. Le Passe Navigo tarification Senior est nominatif, annuel, payé par prélèvement mensuel au tarif de 37,60 €. Pour s'adapter aux modes de vie des personnes retraitées, il est possible de le suspendre pour une durée maximale de 12 mois sans aucun frais.

Face au succès de cette nouvelle tarification, plus de 70 000 personnes en bénéficient déjà, et pour aider vos services à répondre aux très nombreuses questions, je vous fais parvenir des dépliants qui pourront être mis à disposition de vos équipes municipales ou des personnes cherchant des informations dans votre mairie.

Bien à vous,

